

difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Puissance du *Canada*; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notredite Puissance, et Nous vous commandons, dit *Adam Hope*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez at comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notredite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notredite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*: TÉMOIN, notre très-fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, le très-honorable Sir *Frederic Temple*, Comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboke*, de *Clandeboye*, dans le Comté de *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de notre très-illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre très-distingué de *St. Michel* et *St. Georges*, et Chevalier Commandeur de notre très-honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, en notre Puissance du *Canada*, ce troisième jour de janvier de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et dix-sept et de notre Règne la quarantième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Canada.

L'honorable M. *Hope* a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Robert LeMoine*, écuier, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable *Adam Hope*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelques temps après la Chambre à repris sa séance.

Son Excellence le Très-Honorable Sir *Frederic Temple*, comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Grand-Croix de l'ordre très-distingué de *St. Michel* et *St. Georges*, et Chevalier Commandeur du Très-Honorable ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes, et d'informer cette Chambre " que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue avec son orateur,

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres.

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je suis heureux de pouvoir encore vous réunir pour l'expédition des affaires, à l'époque regardée comme la plus convenable aux membres du Parlement.

Durant la vacance, j'ai visité la province de la Colombie-Britannique et j'ai éprouvé beaucoup de satisfaction à faire la connaissance du peuple de cette portion intéressante de la Puissance, de son climat et de ses ressources.

Les explorations du chemin de fer du Pacifique ont été poursuivies avec la plus extrême vigueur et ont absorbé plus d'argent, l'année dernière, que dans aucune des années précédentes ; mais il a été jusqu'ici impossible de compléter la localisation du tracé et j'ai, en conséquence, été obligé de remettre l'espoir que j'avais de pouvoir demander des soumissions pour la construction du chemin désigné dans l'Acte de 1874.

On vous soumettra une nouvelle correspondance sur les questions en débat entre mon gouvernement et la Colombie-Britannique.

Durant la récente suspension des arrangements avec les Etats-Unis pour l'extradition des criminels, j'ai pris soin de faire représenter au gouvernement de Sa Majesté l'importance de la prompte reprise de ces arrangements, pour le Canada, et j'ai, de plus, attiré son attention sur la convenance d'élargir considérablement le traité existant.

Je suis heureux de pouvoir vous dire que, tandis que l'opération du traité est reprise, l'on négocie une convention plus libérale et plus en harmonie avec les circonstances des deux pays.

Mon gouvernement, ayant remarqué quelques anomalies dans la commission et les instructions royales données au Gouverneur-Général, particulièrement dans la partie qui a rapport à l'exercice de la prérogative du pardon, a fait des démarches pour les faire modifier.

L'on placera devant vous les documents relatifs à cette question, ainsi qu'à celle de l'extradition.

Les grands travaux publics, en rapport avec la navigation du St.-Laurent, et les travaux des canaux qui doivent en compléter le système, ont été poursuivis avec grand succès, durant l'année qui vient de finir.

Presque tous les travaux du Canal Welland et de celui de Lachine ont été donnés par contrat à des conditions avantageuses au pays.

L'activité avec laquelle l'on a poursuivi ces travaux, dans les trois dernières années, a dû nécessairement accroître la dette publique, et, bien que l'on entretienne l'espoir que le pays se refera plus tard de sa dépense, l'on pensera peut-être qu'il est prudent de ne pas insister sur l'accomplissement immédiat de tous les travaux projetés dans les premières années de la confédération.

Je suis heureux de pouvoir dire que le chemin de fer Intercolonial fut ouvert au trafic, dans tout son parcours, de bonne heure, l'été dernier, et qu'il a donné les résultats que l'on pouvait en attendre.

L'un des avantages immédiats de l'achèvement du chemin a été la livraison et la réception des malles anglaises, à Halifax, après la clôture de la navigation du St.-Laurent, et je suis heureux de pouvoir dire, que jusqu'à cette heure, les malles et les passagers ont été transportés sur cette voie sans éprouver d'interruption.

L'exposition des produits manufacturés et des œuvres d'art canadiens, à l'exposition nationale des Etats-Unis, à Philadelphie, a admirablement réussi et fait connaître au monde que le Canada a déjà pris, parmi les nations, une place élevée comme pays agricole, manufacturier et minier.

Il est agréable de pouvoir dire que la dépense est demeurée en deçà des calculs.

Il n'est que juste que je reconnaisse que le succès, dû à l'esprit d'entreprise de notre peuple, a été largement aidé par l'énergie et la sagesse des commissaires qui avaient la charge des arrangements.

J'ai pensé qu'il était sage, dans l'intérêt du Canada, de prendre des arrangements pour l'exposition de ses produits, à l'exposition qui doit avoir lieu à Sydney, Nouvelle Galles du Sud, et je vous demanderai d'y pourvoir.

Nonobstant la perte du revenu, causée principalement par la diminution dans les importations, les réductions opérées, durant l'année courante, ont considérablement aidé à rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense, bien qu'il faille encore une grande économie pour y arriver.

Je regrette de ne pouvoir encore vous annoncer qu'on a fait un progrès quelconque dans le règlement des réclamations relatives à la pêche, en vertu du traité de Washington, bien que mon gouvernement ait fait tous ses efforts dans ce but.

Mes commissaires ont fait, avec quelques unes des tribus indiennes du territoire du Nord-Ouest, un nouveau traité, par lequel se trouve éteint leur titre à une portion considérable du territoire situé à l'ouest de celle qui est couverte par le traité No. 4, et, bien que quelques uns des dispositifs de ce traité soient quelque peu onéreux et d'un caractère exceptionnel, cependant, tout considéré, j'ai cru devoir le ratifier. Ce traité vous sera soumis. J'ai pris l'engagement de compléter un traité avec les tribus restantes situées à l'est des Montagnes Rocheuses.

La dépense qui résulte de ces traités est sans doute considérable, mais la politique canadienne est néanmoins la moins coûteuse, en fin de compte, si on la compare avec les résultats produits par celle d'autres pays, et c'est avant tout une politique humaine, juste et chrétienne.

Malgré la guerre déplorable qui avait lieu, l'année dernière, entre les tribus indiennes des territoires des Etats-Unis et le gouvernement de ce pays, il n'en est résulté aucun trouble avec les tribus canadiennes qui demeurent dans le voisinage immédiat de la scène des hostilités.

On vous demandera de considérer l'opportunité de faire à l'acte des compagnies en commandite des changements propres à empêcher, à l'avenir, toute législation spéciale pour l'incorporation de diverses espèces de compagnies, y compris celles qui auront pour objet les emprunts et les prêts d'argent,—en organisant ces compagnies, à l'aide de lettres patentes.

L'importance de donner plus de garanties aux porteurs de polices d'assurance sur la vie a engagé l'attention de mon gouvernement, et j'espère que la mesure qui vous sera soumise obtiendra l'objet désiré.

On vous soumettra une mesure pour étendre à la navigation des grandes voies d'eau intérieures les droits et les remèdes jusqu'ici limités aux eaux soumises à la juridiction des cours de vice-amirauté.

On vous demandera d'amender et de consolider les lois des douanes.

J'ai cru qu'il convenait de donner un caractère permanent aux travaux géologiques, accomplis jusqu'ici en vertu d'actes temporaires, et d'en faire une branche distincte du service civil.

L'on vous soumettra un bill pour cet objet.

L'on vous soumettra aussi des mesures pour l'amendement de l'acte des poids et mesures, de la loi de l'accise, et d'autres actes, ainsi qu'un bill relatif à la navigation.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes publics, pour l'année dernière, seront placés devant vous.

Le budget, pour l'année financière suivante, vous sera aussi soumis, et j'espère qu'on le trouvera d'accord avec les circonstances actuelles du pays, tout en assurant en même temps l'efficacité du service public.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je place toute confiance dans votre prudence, votre habileté et votre dévouement à

l'œuvre de la législation, que vous accomplirez, je l'espère, de manière à assurer la prospérité du pays et l'harmonie parmi le peuple.

Il a plu à Son Excellence de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

L'honorable M. *Scott* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant les chemins de fer. "

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre du discours de Son Excellence du trône.

Et le dit discours a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Ordonné, que cette Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général demain.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Résolu, que tous les membres présents pendant cette session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque du Parlement.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier du Sénat, comme suit :

A L'HONORABLE SÉNAT DU CANADA, REUNI EN PARLEMENT.

LE RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE DU PARLEMENT EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :

C'est avec une vive satisfaction que votre bibliothécaire annonce que le transport de la bibliothèque dans le superbe édifice érigé pour la recevoir, a été enfin effectué. Par suite du temps employé pour compléter les arrangements intérieurs, ce ne fut que vers le milieu du mois d'octobre que le déménagement pût être commencé. Le travail nécessité par l'arrangement et la classification d'une collection aussi vaste, dans un si court espace de temps, a été considérable, et il reste encore beaucoup à faire avant que les arrangements soient parfaits.

Tout d'abord, une difficulté formidable se présenta. Il fut découvert que le nouvel appartement était tout-à-fait insuffisant, par ses dimensions et ses divisions, pour le nombre de volumes qu'on se proposait d'y loger. Jusqu'au moment où ce fait fut constaté, il avait été considéré que le nouvel édifice pourrait contenir au moins cent mille volumes, suivant les intentions qu'avait d'abord eues le gouvernement en bâtissant et suivant les instructions données à l'architecte en charge.

Dès le 14 mai 1859, époque où fut décidée la construction d'édifices parlementaires à Ottawa, le soussigné soumit au bureau des Travaux Publics un mémoire spécifiant la nature de l'étendue du logement nécessaire pour la bibliothèque.

Ce mémoire spécifiant que le local devait se composer d'un grand appartement, avec trois galeries en fer, capable de contenir 200,000 volumes. Autour de la grande chambre centrale devaient être groupées d'autres chambres pour l'exposition de cartes et de tableaux, pour des bureaux, des chambres d'étude, et pour l'usage de l'administration d'un département aussi considérable et qui devait s'accroître de jour en jour. Le mémoire contenait des détails complets sur la dimension et la disposition de ces